

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progress



**RAPPORT ECONOMIQUE, SOCIAL ET
FINANCIER DU PROJET DE BUDGET 2021**

Table des matières

I- CONTEXTE D'ELABORATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2021.....	3
1.1 Environnement économique international et régional	3
1.2 Evolution récente de l'économie nationale et perspectives 2020.....	4
II- ORIENTATIONS, CHOIX STRATEGIQUES ET HYPOTHESES DU BUDGET 2021	9
2.1 Orientations et choix stratégiques du budget 2021.....	9
2.2 Hypothèses de projection	10
III- CONFIGURATION DU BUDGET DE L'ETAT 2021 ET DISPOSITIONS NOUVELLES	12
3.1 Evaluation des ressources du budget général de l'Etat 2021	12
3.1.1 Recettes internes	13
(i) Recettes fiscales	13
(ii) Recettes non fiscales	14
(iii) Recettes exceptionnelles	14
3.1.2 Ressources extérieures	14
3.1.3 Obligations du Trésor	15
3.2 Evaluation des dépenses budgétaires de l'Etat 2021	15
(i) Dette publique	15
(ii) Dépenses de personnel.....	16
(iii) Dépenses d'acquisition de biens et services.....	16
(iv) Subventions et transferts.....	16
(v) Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat	16
IV- COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR	16
V- BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	16
VI- PRÉSENTATION DES NOUVELLES MESURES FISCALES.....	17

Le présent rapport est établi en conformité avec les dispositions de la loi n°2012-09 du 26 mars 2012, portant loi organique relative aux lois de finances. Il présente le contexte dans lequel le budget de l'Etat 2021 est élaboré, ainsi que l'évolution récente de l'économie nationale et les perspectives au titre de l'année 2020. Il prend en compte les orientations du Programme de Renaissance et des priorités et choix stratégiques définis par le Gouvernement, notamment dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021) et le Programme Economique et Financier (PEF 2017-2020) conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Pour rappel, en matière budgétaire, les principaux objectifs visent le maintien de la stabilité macroéconomique et l'amélioration de la gestion des finances publiques à travers une mobilisation accrue des recettes fiscales, une meilleure maîtrise des dépenses publiques et le renforcement de la gestion de la trésorerie et de la dette. A cela s'ajoutent l'amélioration de la transparence dans la gestion des secteurs pétroliers et miniers et la poursuite des actions de soutien au développement du secteur privé et financier.

Le PDES 2017-2021, qui constitue le socle du budget, s'articule autour des axes stratégiques ci-après :

- la renaissance culturelle ;
- le développement social et la transition démographique ;
- l'amélioration de la croissance économique ;
- l'amélioration de la gouvernance, paix et sécurité ;
- la gestion durable de l'environnement.

Le rapport de présentation du projet de loi de finances 2021 est structuré autour des points suivants :

- les faits socio-économiques et financiers ayant marqué l'environnement économique international et régional ;
- l'évolution récente de la conjoncture économique nationale et les perspectives 2020 ;
- les orientations et choix stratégiques du budget 2021 ;

- les projections des ressources et des charges du budget de l'Etat pour 2021 ;
- la présentation des nouvelles mesures fiscales et des mesures administratives envisagées.

I- CONTEXTE D'ELABORATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2021

Le budget de l'Etat, exercice 2021, intervient dans un contexte marqué par des défis liés à la sécurité régionale impliquant de fortes pressions sur les ressources ; à la crise sanitaire induite par la COVID-19 et ses impacts socioéconomiques et financiers ; à la volatilité des cours mondiaux des matières premières ; aux aléas climatiques notamment les inondations.

Sur le plan économique, il serait enregistré une régression de la croissance, due principalement à la pandémie de la COVID-19.

1.1 Environnement économique international et régional

Le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit une contraction de l'économie mondiale en 2020 avec une croissance de -3% contre 2,9% en 2019 en raison de la pandémie de corona virus. Ce résultat s'expliquerait essentiellement par les mesures d'isolement, de confinement et de fermeture généralisée des aéroports, des frontières terrestres et des chaînes de production. L'économie mondiale devrait croître de 5,8% en 2021.

Dans la **zone euro**, la croissance de l'économie passerait de 1,3% en 2019 à -10,2% en 2020. Cette contreperformance s'expliquerait, principalement, par la contraction de l'activité économique dans plusieurs pays européens, liée aux mesures de confinement dues à la crise sanitaire. Le taux de croissance s'améliorerait, en ressortant à 6% en 2021.

Dans le groupe des **pays émergents et pays en développement**, la croissance devrait reculer pour s'établir à -1% en 2020 contre 3,7% en 2019. En 2021, la croissance devrait se hisser à 6,6%.

En Afrique subsaharienne, le rythme de croissance est ressorti à 3,1% en 2019. Il devrait décroître en 2020 pour atteindre 1,6% et s'accroître en 2021 pour s'établir à 4,1%.

Au Nigeria, la croissance s'est accélérée en 2019 pour s'établir à 2,4% en lien essentiellement avec la remontée de la production du pétrole. En 2020, la croissance ressortirait à -3,4% en raison de la baisse du prix du pétrole. Il est attendu une croissance de 2,4% en 2021.

Dans les pays membres de l'UEMOA, l'activité économique a été dynamique, avec un taux de croissance de 6,8% en 2019, porté essentiellement par la vigueur de la demande intérieure. La croissance économique est attendue à 2,4% en 2020. Cette contreperformance est imputable aux effets négatifs de la crise sanitaire sur les économies des Etats de l'Union. Il est attendu une relance de l'activité économique en 2021 dans la zone.

1.2 Evolution récente de l'économie nationale et perspectives 2020

L'activité économique nationale a enregistré un taux de croissance de 5,8% en 2019, en lien avec la mise en œuvre du PDES (2017-2021) qui décline les priorités contenues dans le Programme de Renaissance.

Encadré : Bilan des neuf premières années de mise en œuvre du Programme de Renaissance de Son Excellence Monsieur le Président de la République.

L'année 2020 coïncide avec la 10ème année de mise en œuvre du Programme de Renaissance. Elle est marquée par la survenance sur le territoire national de la pandémie de la COVID-19, qui sévit au niveau mondial, et des inondations ayant des conséquences sanitaires, sociales, économiques et financières négatives. En outre, la période 2011-2020 a été particulièrement affectée par des chocs exogènes multiformes, relatifs à la baisse des cours mondiaux des matières premières (uranium, or, pétrole), au changement climatique (sécheresse, inondations, attaques d'ennemis des cultures) et à la sécurité. Ces chocs ont imposé une réorientation de certains investissements en faveur des secteurs socio-économiques vers les actions d'urgence et de résilience en faveur des populations vulnérables et le renforcement des capacités des Forces de Défense et de Sécurité. A titre illustratif, le budget alloué à la défense et à la sécurité représente en moyenne 17% des ressources budgétaires contre une prévision de 10% du Programme de Renaissance.

A ces défis, il convient de souligner celui de la croissance démographique, qui exerce une pression sur les bases productives et les ressources naturelles et affecte la progression des indicateurs sociaux et la productivité de l'économie notamment dans le secteur agro-pastoral.

Cependant, malgré les défis et les contraintes du contexte, la mise en œuvre du Programme de Renaissance a enregistré des résultats satisfaisants.

Au plan sécuritaire, les moyens nécessaires ont été utilisés pour défendre l'intégrité du territoire national et assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. Cela a été possible non seulement

par la mobilisation des ressources internes mais aussi par le développement de la coopération militaire au niveau sous régional et international.

En matière de diplomatie, en plus du leadership croissant du Niger dans la gestion des dossiers internationaux, le principal succès est relatif à l'organisation de la 33ème conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine qui a abouti au lancement de la Zone de Libre Echange Continental (ZLECAf).

En ce qui concerne la gouvernance politique, le principal résultat est l'installation et le fonctionnement régulier des Institutions de la République. En plus, l'opérationnalisation de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) permanente et l'élaboration en cours du fichier électoral biométrique, participent à la bonne organisation des futures élections.

Au plan macroéconomique, les principaux indicateurs affichent une bonne performance. En effet, sur les 9 dernières années, le taux de croissance économique moyen est de l'ordre de 6% et les efforts de mobilisation de ressources ainsi que la rationalisation de dépenses ont permis d'améliorer progressivement le déficit budgétaire de 9% en 2015 à 3,9% en 2019 du PIB. De même, les réformes entreprises dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires ont permis au Niger de progresser de 42 rangs dans le classement mondial Doing Business.

Grâce au dynamisme dans la création de la richesse et la mise en œuvre des politiques dans les différents secteurs socioéconomiques, les indicateurs qui mesurent le niveau de vie de la population se sont améliorés. En effet, le PIB par tête s'est accru de 40% sur la période 2010-2019. De même, l'incidence de la pauvreté a significativement baissé de 48,2% en 2011, à 40,3% en 2019, soit une baisse relative de près de 8 points. Le recul de la pauvreté a été beaucoup plus important dans le monde rural avec une baisse de 9 points.

En matière d'accès à l'eau potable, la construction et la réhabilitation des ouvrages hydrauliques ont permis d'améliorer les indicateurs de couverture et d'accès en milieu rural. En milieu urbain, les travaux d'extension du réseau ont permis d'améliorer le taux de desserte de 73,7% en 2010 à 95,62% en 2019, dépassant ainsi l'objectif du Programme de Renaissance de porter ce taux à 95% en 2021.

Dans le domaine du développement rural, la mobilisation d'eau, l'aménagement des superficies cultivables et l'amélioration de la productivité des écosystèmes, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative 3N, ont permis de renforcer les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Ainsi, les productions céréalière et irriguée ont respectivement augmenté de 51% et 391% entre 2011 et 2019. La production de viande est passée de 80.307 tonnes en 2011 à 122.098 tonnes en 2019 et celle du lait, de 969.754 litres à 1.995.888 litres sur la même période. Ces productions ont permis d'accroître la richesse dans le secteur agro-sylvo-pastoral et de réduire la pauvreté en milieu rural.

En matière de développement des infrastructures et services économiques, il faut souligner la construction de 1.114,39 km de routes bitumées, la réhabilitation de 728,91 km de routes bitumées et la réalisation de grands ouvrages. Les investissements dans l'énergie ont amélioré le taux d'accès des ménages à l'électricité d'environ 5 points de pourcentage. De même, le renforcement des

infrastructures de télécommunication a permis de porter le taux de couverture nationale des services TIC de 54% en 2010 à 92,19% en 2019.

Au niveau du secteur de l'éducation, les indicateurs d'accès et de qualité de tous les niveaux d'enseignement ont globalement connu des améliorations. En matière de santé, les efforts portant sur le renforcement des infrastructures sanitaires et la poursuite des efforts de délivrance de services de proximité ont permis d'améliorer progressivement le taux d'accès aux services de soin de 45,3% en 2010 à 51,35% en 2019.

En dépit des résultats enregistrés, des efforts doivent être renforcés en matière de sécurité, d'efficacité de l'administration publique et de diversification de l'économie.

Les actions de défense et de sécurité publique doivent se poursuivre du fait de la persistance de la menace des groupes armés terroristes. En effet, pour faire face à la pression des FDS, ces groupes développent des stratégies d'adaptation grâce aux ressources liées à divers trafics.

En ce qui concerne l'administration publique, malgré les efforts fournis, des insuffisances persistent en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques publiques, ce qui affecte la qualité d'offre des services publics.

Enfin, il est nécessaire de renforcer la compétitivité et la diversification de l'économie pour consolider la dynamique de création de la richesse et de l'emploi. Un accent particulier doit être mis sur le développement du secteur manufacturier et des services.

Le Rapport sur le Bilan des 9 ans de mise en œuvre du Programme de la Renaissance est joint en annexe du présent document.

Source : CAPEG/Cabinet du Premier Ministre

L'inflation a été maîtrisée en dessous de la norme communautaire de 3% au maximum, avec un taux de -2,5% en 2019 après 2,7% en 2018, notamment à la faveur des mesures de ventes à prix modéré et de la distribution gratuite de vivres par le Gouvernement.

Au plan des **finances publiques**, des bonnes performances ont été enregistrées entre 2017 et 2019, malgré le contexte sécuritaire défavorable dans la sous-région. Le déficit budgétaire, dons compris, est passé de 4,1% du PIB en 2017 à 3,0% en 2018 et se situerait à 3,6% du PIB en 2019. Ce déficit est ressorti à 3,6% du PIB en moyenne sur la période.

La situation provisoire des finances publiques à fin décembre 2019 s'est traduite par des recettes et des dépenses totales respectives de 848,5 milliards et 1.631,5 milliards. Il en résulte un déficit global, base engagements, de 783,3 milliards contre 642,9 milliards à fin décembre 2018.

En prenant en compte la variation nette d'arriérés, le déficit budgétaire, base caisse, ressort à 786,2 milliards. Ce gap a été résorbé grâce à la mobilisation de

782,9 milliards de ressources extérieures et à un financement intérieur net de 3,4 milliards, dont bancaire pour -148,5 milliards et non bancaire pour 151,9 milliards.

La situation monétaire en 2019 s'est traduite par un regain des actifs extérieurs nets, une expansion de la masse monétaire et un repli des créances intérieures. En ligne avec l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a enregistré une hausse de 15,1% en variation annuelle, pour ressortir à 1.295,8 milliards à fin décembre 2019.

La situation provisoire relative aux **échanges extérieurs**, au titre de l'année 2019, se caractériserait par une légère amélioration de 0,1% du déficit des transactions courantes et de capital relativement à l'année précédente. En effet, les transactions courantes et de capital sont ressorties déficitaires de 555,7 milliards en 2019 contre un déficit de 556,2 milliards en 2018, imputable à l'amélioration de la balance des revenus secondaires (+88,1 milliards) et du compte de capital (+22,8 milliards), atténué principalement par la dégradation de la balance des biens et services (-105,9 milliards).

En ce qui concerne la convergence au sein de l'UEMOA, sur cinq (05) critères, le Niger a respecté deux (02) en 2019, à savoir le taux d'inflation et le taux d'endettement. Les critères non respectés concernent le solde budgétaire global dons compris en pourcentage du PIB, le taux de pression fiscale et le ratio masse salariale en pourcentage des recettes fiscales.

Pour l'année 2020, l'activité économique connaîtrait un repli lié à la crise de la COVID-19 qui provoquerait une inflation, une baisse de la croissance économique et une perte d'emplois, dont l'ampleur serait fonction de sa propagation sur le territoire national et de sa durée au niveau mondial.

Les **prévisions de croissance du PIB réel** en 2020 passeraient de 6% prévu initialement à 1%, soit une décélération de 5 points de pourcentage.

En ce qui concerne **l'inflation**, mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) au niveau national, elle se situerait à 4,4%, en lien

notamment avec la faible production agricole de 2019 et les difficultés d'approvisionnement.

Au niveau des **finances publiques**, la crise aura pour impact une dégradation du déficit budgétaire, à travers des pertes de recettes fiscales et une augmentation des dépenses publiques.

Les pertes de recettes sont évaluées à 199 milliards par rapport aux prévisions initiales de 997 milliards, dont 117,6 milliards au titre de la Direction Générale des Impôts, 78,4 milliards au titre de la Direction Générale des Douanes et 3 milliards des recettes non fiscales, soit 2,5% du PIB 2020.

Les dépenses augmenteraient de 86,1 milliards, en lien avec la mise en œuvre du plan de Riposte à la pandémie de la Covid-19.

Le déficit budgétaire pour l'année 2020 se dégraderait d'un niveau de 2,7% du PIB, projeté initialement à 5% du PIB.

L'encours de la dette publique en 2019 est ressorti à 2.978,16 milliards de FCFA, soit 40,3% du PIB. Pour l'année 2020, ce ratio est projeté à 46,5% du PIB, dont 34,1% du PIB pour la dette extérieure et 12,4% pour la dette intérieure.

En ce qui concerne les **échanges extérieurs**, la situation serait caractérisée par un déficit courant et un excédent du compte d'opérations financières. La balance des transactions courantes s'établirait à -14,1% du PIB en 2020 contre -12,2% en 2019, en rapport avec l'accroissement des importations de biens d'équipement.

L'évolution de la **situation monétaire** pour 2020 serait marquée par une détérioration des avoirs extérieurs nets (-21,4 milliards), en ligne avec le reflux des exportations, notamment pétrolières, contrasté par le regain des appuis extérieurs, et une expansion des créances intérieures (+2,2%) ainsi que de la masse monétaire (+5,0%), favorisée par la normalisation progressive des activités économiques.

II- ORIENTATIONS, CHOIX STRATEGIQUES ET HYPOTHESES DU BUDGET 2021

2.1 Orientations et choix stratégiques du budget 2021

Le budget 2021 prend en compte les orientations du Programme de Renaissance et les priorités et choix stratégiques définis par le Gouvernement, notamment dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021) et le Programme Economique et Financier (PEF 2017-2020) conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Pour l'année 2021, la politique budgétaire est orientée de manière spécifique sur la gestion de la sortie de crise sanitaire induite par la COVID-19 et de ses impacts socioéconomiques et financiers. Elle sera également consacrée à la mise en œuvre des actions de relance de l'économie.

Toutefois, les actions de relance devront s'inscrire dans un cadre permettant un retour progressif aux équilibres financiers, à travers une mobilisation forte des ressources internes et une meilleure allocation et efficacité des dépenses.

La politique de financement restera essentiellement ancrée, d'une part, sur le recours à un endettement prudent axé sur les ressources concessionnelles et, d'autre part, sur les partenariats public-privé de type BOOT. Par ailleurs, le Gouvernement s'attachera au développement du secteur privé à travers l'amélioration du climat des affaires et le renforcement du capital humain ainsi que la réduction des coûts des facteurs de production, transport et énergie notamment.

Les actions de promotion du développement du secteur financier seront confortées avec l'installation de nouvelles banques et l'élargissement du réseau existant. L'année 2021 consacrera également la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive Révisée et celle du fonds de soutien au financement des PMI/PME.

Au niveau des dépenses, les mesures de rationalisation et d'amélioration de leur qualité et efficacité seront renforcées par la poursuite de la réforme sur le budget-programme et la modernisation des systèmes informatisés de suivi de l'exécution du budget et des marchés publics. De plus, les mesures initiées au cours de

l'année 2020 seront poursuivies pour renforcer la discipline et la transparence budgétaires.

Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Plan de riposte à la pandémie de la COVID-19 particulièrement au niveau des composantes 4 « atténuation des impacts économiques » et 5 « renforcement de la résilience des producteurs du secteur agro-pastoral ».

2.2 Hypothèses de projection

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions budgétaires 2021 sont les suivantes :

Au plan international :

- la reprise de la croissance économique mondiale à 5,8%, après la récession de 2020 (-3%) ;
- les prix mondiaux se rétabliront avec une inflation de 1,9% en moyenne annuelle ;
- les cours moyen du pétrole brut reprendront pour se situer à 55,3 USD par baril ;
- le cours moyen de l'uranium se situerait à 33,9 USD par livre ;
- le cours moyen de l'once d'or s'établirait à 1.850 USD ;
- le taux de change moyen USD/FCFA à 585,7 ;

Au plan régional :

- la reprise de la croissance économique à la faveur des plans de relance mis en œuvre par les Etats ;
- l'accélération de l'intégration économique avec la mise en œuvre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) et de la monnaie Unique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- l'amélioration de la situation sécuritaire grâce aux actions coordonnées des Etats à travers les différentes forces multinationales engagées dans la lutte contre le terrorisme.

Au niveau national :

- la maîtrise de la pandémie de la COVID-19 et la reprise des activités économiques ;
- une pluviométrie normale et bien répartie dans le temps et dans l'espace ;
- le raffermissement de la stabilité sociopolitique et sécuritaire ;
- la consolidation et la capitalisation des acquis du PDES ;
- la poursuite des projets phares du Gouvernement relatifs aux constructions d'infrastructures publiques ;
- la construction du pipeline pour l'exportation du pétrole brut ;
- la construction de la cimenterie de Dangoté ;
- la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative 3N et du MCC et les travaux du barrage de Kandadji dans le domaine agro-pastoral ;
- la poursuite du programme économique et financier et la mise en œuvre des réformes des finances publiques ;
- la mobilisation conséquente des ressources extérieures.

La quantification des hypothèses du scénario central se présente comme suit :

- un volume de pluviométrie d'au moins 500 mm ;
- un taux de croissance du cheptel maintenu à 4,4% en moyenne ;
- un taux de croissance de la branche « pêche forêt » fixé à 4,8% ;
- un taux de croissance des industries extractives à 2% en 2021 et 39% en moyenne ;
- un taux de croissance des activités de fabrication à 9,1% en 2021 et 8,6% en moyenne ;
- un taux de croissance de la production et distribution d'électricité, gaz et eau à 7,1% en 2021 et 6,6% en moyenne ;
- un taux de croissance de la branche construction à 31,6% en 2021 et 14,2% en moyenne ;
- un taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur tertiaire marchand à 10,6% en 2021 et 6,4% en moyenne ;
- le maintien des taux apparents par type d'impôt au niveau de leurs moyennes historiques ;
- le maintien du niveau des dons à 540 milliards en 2021 et en moyen à 502 milliards par an ;

- un prix de l'or en dollars par once à 1.650 en 2021 et 1.950 en moyenne ;
- un prix de cession CNPC SORAZ à 45,8 dollars en 2021 et 48,4 dollars en moyenne ;
- une production du pétrole brut à 20.000 barils/jour en 2021, 50.000 en 2022 et 70.000 en 2023 ;
- une production de l'uranium qui se situerait à 2.046 tonnes en 2021, 1.720 en 2022 et 1.603 en 2023 ;
- une production d'or qui se situerait à 51.688 onces en moyenne.

Sur la base de ces hypothèses, le taux de croissance réel du PIB s'établirait à 8,1% en 2021, 13,2% en 2022 et 6,2% en 2023, soit une moyenne de 9,2% sur la période 2021-2023 contre 1% en 2020. Cette croissance reflèterait principalement l'orientation favorable de l'activité dans les trois secteurs.

L'inflation serait maintenue, en moyenne annuelle à 2,0%, en dessous de la limite maximale de 3,0% fixée par l'UEMOA.

III- CONFIGURATION DU BUDGET DE L'ETAT 2021 ET DISPOSITIONS NOUVELLES

Le cadrage budgétaire pour l'exercice 2021 repose sur les paramètres suivants : i) une croissance du PIB de 8,1% ; ii) un taux d'inflation projeté à 2,0% ; iii) un cours du baril de pétrole à 55,3 dollars avec une production de 20.000 barils/jour ; iv) un solde budgétaire global donc compris de -4,8% du PIB ; v) un déficit extérieur courant donc compris plafonné à environ 16,5% du PIB.

Sur la base de ces paramètres, l'évaluation des ressources et des charges du projet de budget 2021 se présente comme suit :

3.1 Evaluation des ressources du budget général de l'Etat 2021

Les ressources budgétaires sont projetées à 2.644,53 milliards de FCFA en 2021 contre 2.422,33 milliards de FCFA dans le premier collectif budgétaire 2020, soit une augmentation de 9,17%. Les ressources budgétaires connaîtraient une croissance moyenne de 2,1% sur la période 2021-2023 et s'établiraient à 2.564,34 milliards en 2023. Les détails des projections des ressources sont indiqués dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Répartition par grandes natures des recettes du budget général (en milliards de FCFA)

Nature des recettes	LFR1 2020	LF2021	variation	
			Montant	%
12. Dons projets et legs	610,19	608,959	-1,23	-0,20%
14. Emprunts obligataires	199,00	298,640	99,64	50,07%
15. Emprunts projets	212,69	337,330	124,64	58,60%
16. Emprunts budgétaires	342,91	94,493	-248,42	-72,44%
70. Ventes de produits et services	5,03	5,761	0,73	14,55%
71. Recettes fiscales	980,51	1 251,097	270,59	27,60%
72. Recettes non fiscales	27,33	20,771	-6,55	-23,99%
75. Recettes exceptionnelles	42,68	27,298	-15,38	-36,03%
77. Produits financiers	2,00	0,186	-1,81	-90,69%
Total	2 422,33	2 644,534	222,20	9,17%

Le tableau ci-dessus fait ressortir que par rapport à l'année 2020, les recettes internes augmenteraient de 247,57 milliards, soit 23,41% tandis que les recettes externes baisseraient de 174,30 milliards, soit 14,95% en valeur relative. Les obligations du Trésor connaîtraient une hausse de 99,64 milliards, soit 50,07%.

3.1.1 Recettes internes

Pour l'année 2021, les recettes internes prévues s'élèvent à un montant de 1.305,11 milliards. Elles représentent 49,35% des prévisions budgétaires totales et se décomposent comme suit :

(i) Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont projetées à 1.251,10 milliards de FCFA en 2021 contre 980,51 milliards de FCFA en 2020, représentant un accroissement de 27,60% ou 270,59 milliards.

L'accroissement des recettes fiscales traduit essentiellement l'effet de rattrapage après la baisse des recouvrements induite par la pandémie de la COVID-19 et les mesures de relance des activités économiques.

Les impôts sur biens et services connaîtraient une hausse qui résulterait de la performance de la TVA intérieure, avec la reprise des activités économiques et l'opérationnalisation du système de facturation électronique de la TVA, suivi de

l'accroissement notable de la redevance ad valorem du fait du démarrage de l'exportation du brut en 2022.

Les impôts sur les revenus enregistreraient également une performance qui proviendrait de la bonne tenue des Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital, de l'impôt sur les salaires versés et des autres rémunérations, imprimée par le dynamisme de l'activité économique.

(ii) Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont constituées essentiellement des revenus du domaine, des amendes et condamnations diverses, des produits financiers, les ventes de produits et services. Elles sont évaluées à un montant de 20,77 milliards, en baisse de 6,55 milliards par rapport à 2020.

(iii) Recettes exceptionnelles

Elles sont constituées pour l'essentiel du produit des valeurs mobilières et des autres recettes diverses. Ces ressources sont évaluées à un montant de 27,30 milliards contre 42,68 milliards en 2020, soit une baisse de 15,38 milliards.

3.1.2 Ressources extérieures

Les ressources extérieures sont constituées des appuis budgétaires et des aides projets. Leur prévision s'élève à un montant de 1040,78 milliards contre 1.165,79 milliards en 2020, soit une baisse de 125,01 milliards.

Les appuis budgétaires, composés des aides budgétaires et des emprunts-programmes, sont projetés sur la base des informations disponibles sur les intentions des partenaires en matière d'appuis budgétaires. Ainsi, les prévisions retenues sont de 245,45 milliards de FCFA en 2021, comprenant 150,96 milliards d'aides budgétaires et 94,49 milliards d'emprunts programmes. En moyenne, les appuis budgétaires atteindraient 173,75 milliards sur la période 2021-2023.

Les aides projets sont constituées des dons et emprunts-projets. Elles sont projetées à 795,33 milliards de FCFA en 2021 et ressortiraient en moyenne à 636,33 milliards de FCFA entre 2021 et 2023. Pour l'année 2021, les dons et emprunts projets ressortiraient respectivement à 458,00 milliards et 337,33 milliards.

3.1.3 Obligations du Trésor

Les émissions d'obligations du Trésor sur le marché financier régional sont prévues pour un montant de 298,64 milliards en 2021 contre 199 milliards en 2020, soit une hausse de 99,64 milliards, en lien avec la politique d'endettement prudent du Gouvernement.

3. 2 Evaluation des dépenses budgétaires de l'Etat 2021

Les prévisions 2021 au titre des dépenses budgétaires totales s'élèvent à un montant de 2.644,53 milliards de FCFA contre 2.422,33 milliards FCFA en 2020, soit une augmentation de 222,20 milliards FCFA en valeur absolue, correspondant à 9,17% en valeur relative.

Le tableau qui suit présente leur évolution par grande masse :

Tableau 2 : Évolution des prévisions des dépenses budgétaires de l'Etat par catégorie (en milliards de FCFA) :

Libellés	LFR1_2020	LFI2021	Variation	
			Montant	%
1. Dette publique	465,40	389,90	-75,51	-16,22%
2. Dépenses de Personnel	295,76	317,94	22,18	7,50%
3. Biens et Services	138,01	150,44	12,43	9,01%
4. Transferts et subventions	292,94	323,61	30,67	10,47%
5. Investissements	1 230,22	1 462,64	232,42	18,89%
-Investissements sur ressources propres, dont :				
Investissements PIE Trésor	596,67	667,38	70,71	11,85%
Investissements Administratifs	334,03	499,02	165,00	49,40%
- Investissements PPTE	262,65	168,36	-94,29	-35,90%
- Investissements extérieurs, dont	2,58	0,00	-2,58	-100,00%
Dons	630,97	795,26	164,29	26,04%
Prêts	418,28	457,93	39,66	9,48%
Prêts	212,69	337,33	124,64	58,60%
TOTAL DES DEPENSES	2 422,33	2 644,53	222,20	9,17%

i) Charges de la dette publique

Pour l'année 2021, les charges au titre de la dette publique sont évaluées à 389,90 milliards, accusant ainsi une baisse de 75,51 milliards par rapport à 2020, soit à un taux de -16,22%.

ii) Dépenses de personnel

Elles sont évaluées à 317,94 milliards en 2021, contre 295,75 milliards en 2020, accusant une hausse de 22,19 milliards. Cette progression reflète l'évolution normale de la masse salariale, prenant en compte principalement les réintégrations de solde suite à des retours des situations administratives particulières, les avancements et reclassements, ainsi que l'incidence des recrutements à opérer suivant les priorités définies par le Gouvernement.

iii) Dépenses d'acquisition de biens et services

Les dépenses d'acquisition de biens et services, projetées à 150,44 milliards en 2021, connaissent une hausse de 12,43 milliards par rapport à 2020, soit 9,01%, devant permettre d'assurer le fonctionnement des services de l'Etat.

iv) Subventions et transferts

Les dépenses de subventions et transferts passeraient de 292,94 milliards en 2020 à 323,61 milliards en 2021, soit une augmentation de 30,67 milliards, représentant 10,47%.

Cette hausse est essentiellement imputable aux transferts courants aux ménages en particulier, les pécules des enseignants et agents de santé et les aides sociales.

v) Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat

Les dépenses d'investissements sont prévues pour 1.462,64 milliards en 2021, soit 55,30% du budget total, augmentant de 232,42 milliards par rapport à 2020, soit 18,89%, en liaison essentiellement avec l'augmentation des dépenses sur ressources extérieures d'environ 164,29 milliards.

Elles sont réparties entre les dépenses d'investissements sur ressources propres pour 667,38 milliards et sur ressources extérieures pour 795,26 milliards.

IV- COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) sont évalués en recettes et en dépenses à un montant de 25,37 milliards.

V- BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La dotation globale du budget général au budget de l'Assemblée Nationale et de ses organes s'élève à un montant de 20,1 milliards. Cette dotation a été faite

conformément aux dispositions de la loi n° 2012-09 du 26 mars 2012 portant loi organique relative aux lois de finances.

VI- PRÉSENTATION DES NOUVELLES MESURES FISCALES

Concernant la fiscalité intérieure, les propositions de nouvelles mesures portent sur les impôts et taxes ci-après :

EN MATIERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES

La mesure porte sur l'abandon de la limitation de la déductibilité des charges liées à l'acquisition de produits alimentaires du cru auprès d'un non assujetti. Ces charges sont désormais intégralement déductibles lorsqu'elles sont matérialisées par un reçu et portent sur les produits alimentaires non transformés dont la liste est annexée à la Directive 02/2009/CM/JEMOA du 27 mars 2009, à l'exclusion des produits cités au point 1 de ladite liste.

EN MATIERE DE TAXATION SPECIFIQUE

Il est proposé l'éligibilité des promoteurs fournissant des infrastructures passives de télécommunication à la Taxation Spécifique.

Il s'agit de personnes physiques ou morales qui mettent à la disposition de leurs clientèles, principalement des opérateurs de téléphonie et fournisseurs d'accès internet, des infrastructures, dites passives, de télécommunication (pylônes, Génie Civil, groupes électrogènes, baies énergies, climatiseurs, batteries, panneaux solaires, turbines éoliennes, réservoirs de gasoil...).

Cette taxation spécifique est prévue en matière de Taxe Immobilière des Personnes Morales (TIPM) et de Taxe Professionnelle (TP). C'est ainsi que en matière de TIPM, la taxation spécifique appliquée aux infrastructures passives de télécommunication se traduit par une réduction d'impôt de 50% et en matière de TP, le droit proportionnel est ramené de 10% de la valeur locative des immeubles servant à l'exercice de la profession à 3% de la même valeur locative.

EN MATIERE DE TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Il est proposé deux (2) mesures. La première vise à exclure du champ d'application de la TVA déterminée fictivement, prévue à l'article 225 ter du CGI, les opérations d'acquisition des produits du cru. A cet effet, l'acquisition de ces produits constitue une

exception au principe de la retenue à la source de la TVA fictive. Elle ne donne pas lieu au calcul, à la retenue et au reversement de la TVA déterminée fictivement.

La deuxième mesure vise à adapter notre dispositif fiscal au système de facturation électronique institué par la Loi de finances pour l'exercice budgétaire 2020.

C'est ainsi qu'il est proposé la modification des articles 251, 368 bis, 368 ter, 368 quinquies et 953 du CGI.

L'article 251 pose le principe de la facturation électronique et fixe son champ d'application. En outre, il précise les mentions obligatoires d'une facture délivrée par un assujetti non encore doté d'un système de facturation électronique tout comme l'article 368 quinquies précise les mentions obligatoires d'une facture délivrée par un assujetti disposant d'un système de facturation électronique.

Quant à l'article 368 bis, il définit les concepts de facture électronique, de système de facturation électronique et précise les spécifications techniques auxquelles doivent satisfaire les logiciels de facturation.

Enfin, les articles 368 ter et 953 répertorient les sanctions encourues en cas de manquements dans l'utilisation du système de facturation de machines électroniques ou d'utilisation d'un système de facturation non homologué par la DGI.

EN MATIERE DE REGIME D'IMPOSITION

La mesure porte sur la modification de l'article 328. Elle vise à faire relever, désormais, de plein droit, du régime réel normal d'imposition certaines catégories professionnelles disposant de compétences avérées pour faire face aux exigences déclaratives dudit régime (professions libérales, entreprises constituées sous forme sociétale) ou qui, par essence, exercent des activités pourvoyeuses de TVA parce qu'en relation directe avec le consommateur final (magasins à rayons multiples). Elle permettra ainsi d'empêcher à des professions libérales et des filiales ou succursales de multinationales d'exercer sous le régime de l'impôt synthétique applicable aux informels.

Dans le même ordre d'idée, il est proposé de laisser aux entreprises, personnes physiques ou morales, autres que celles visées plus haut, qui débutent leurs activités, de choisir librement leur régime d'imposition.

Cependant, il est laissé à l'Administration fiscale la possibilité de remettre en cause le choix et imposer le contribuable au régime d'imposition correspondant au chiffre d'affaires que ce dernier a effectivement réalisé dans les conditions fixées au point 5) de l'article 368 bis.

EN MATIERE DE CONTROLE FISCAL

La mesure vise à conférer aux Avis de Mise en Recouvrement (AMR) établis sur la base des procès-verbaux de l'Unité Ad Hoc de Répression de la Délinquance Fiscale, valeur de notification définitive une fois le PV établi.

EN MATIERE CONTENTIEUSE

Il est proposé la modification de l'article 1008 pour faire obligation à tout réclamant qui n'a pas reçu avis de la décision de l'Administration fiscale dans le délai de trois (3) mois, suivant la date de présentation de sa demande, de saisir le Comité Arbitral de Recours Fiscaux (CARFI) qui dispose d'un délai de trois (3) mois pour se prononcer.

Dans la législation actuelle, la saisine du CARFI reste une faculté, ce qui pose le problème de la validité des garanties constituées pour la requête formulée devant le Directeur Général des Impôts.

EN MATIERE DE REGIMES DEROGATOIRES

Concernant les grands projets miniers, il est proposé la réduction de l'exonération de la Taxe Professionnelle, actuellement permanente, aux cinq (05) premières années d'exploitation.

Relativement au Protocole d'Accord Type, il est proposé l'exclusion de la TVA sur les prestations de services ainsi que des exemptions d'impôts et taxes indirects accordées aux ONG dans le cadre des actions concourant directement à la réalisation de leurs projets.

Concernant la fiscalité de porte, les mesures proposées sont d'ordre administratif et fiscal.

Les mesures administratives portent sur la perception des redevances statistiques et la détermination par voie administrative de la base taxable des marchandises en transit-réexportation.

Les mesures fiscales portent sur :

- l'exonération à l'exportation des animaux sur pieds, des produits agrosylvo-pastoraux et des produits pastoraux ;
- l'exonération des droits et taxes à l'importation des engrais, des intrants agricoles et des aliments pour bétail ;
- la révision des taux de la Taxe Spéciale à la réexportation sur certains produits.

Tels sont les motifs justifiant le présent projet de loi, portant loi de finances pour l'année budgétaire 2021.

Le Ministre des Finances

MAMADOU DIOP